

Dossier suivi par : Alice PERARD  
Rédigé le : 29/11/2018

**Objet : Relevé des échanges – Réunion Publique N°1 – Concertation – Révision du PLU de la communes de Bois Grenier**

---

**Lieu** : Foyer rural à Bois Grenier

**Date** : mardi 19/11/2018

Modalités/déroulé de la réunion :

- Introduction de la réunion par le Maire (accueil et rappel des objectifs de la réunion)
- Présentation du contexte de la révision du PLU par la MEL
  - Qu'est-ce qu'un PLU ?
  - Calendrier de la procédure, modalités de la concertation avec le grand public
  - Présentation des enjeux principaux issus du diagnostic du PLU
- Ateliers de travail des participants pour compléter le diagnostic et dégager des pistes de projet
  - Travail en sous-groupe avec les participants sur la base d'un questionnaire
  - Restitution et échanges avec le maire

*Le présent compte-rendu est accompagné de la présentation réalisée lors de la réunion pour sa bonne compréhension.*

---

**Atelier de travail - Retours / questionnaire et échanges avec le maire :**

**DEMOGRAPHIE/HABITAT – Pour qui faudrait-il construire des logements ? Quelles formes d'habitat faut-il privilégier ?**

Retours des tables :

- Plusieurs tables font part de leur souhait d'avoir une croissance de la population qui reste modérée
- Plusieurs tables font remonter le besoin de créer des logements pour la population plus jeune et de diversifier le parc de logements (développer une offre de logements plus petits et adaptée aux personnes âgées)
- Il faut prévoir des petits logements pour que les habitants puissent rester sur la commune
- Une table fait part de sa volonté de maintenir la pyramide de CSP (Catégories Socio Professionnelles) actuelle avec les nouveaux arrivants.

- Il est utile de favoriser la densification des grands terrains et de « boucher » les dents creuses avant d'envisager des extensions urbaines
- Attention à prévoir 2 places de stationnement par logement pour libérer les trottoirs
- Plusieurs retours sont faits sur les formes des futurs logements : pas plus de R + 1 pour la hauteur des bâtiments

Réponses/Remarques du Maire :

- ⇒ Monsieur le Maire partage l'objectif de croissance modérée de la population, qui est d'ailleurs défendue par le Conseil municipal
- ⇒ Pour le stationnement, il informe que le PLU prévoit déjà l'obligation d'avoir 2 places de stationnement par logements
- ⇒ Sur la hauteur des bâtiments, l'objectif est de ne pas aller trop haut, mais les lois obligent à monter un peu en hauteur pour produire suffisamment de logements. La hauteur sur la commune est plafonnée au R + 2, et chaque projet fait l'objet d'un travail avec un architecte pour concevoir un projet qui s'intègre le mieux possible sur la commune.
- ⇒ Le conseil municipal partage l'idée de rendre prioritaire la densification et l'urbanisation des dents creuses avant les extensions urbaines
- ⇒ Il rappelle que l'opération Cœur de vies en cours de finalisation comprend un bégainage pour les personnes âgées. Ce projet a d'ailleurs été sélectionné dans le cadre du Congrès des Maires pour son ambition.

**MOBILITE – Quels sont les problématiques de déplacement sur la commune ? (voiture, piéton, vélo, transport en commun, etc., priorité générale ou localisée sur la commune) Quelles pistes pour améliorer la situation ? Quelles sont les priorités d'action ?**

Retours des tables :

- Il est nécessaire de conserver le flux de voitures traversant la commune (venant notamment du Pas de Calais) pour la vitalité des commerces locaux
- Il faut réduire la circulation vers Lille en développant des solutions alternatives
- Besoin de mieux lier les gares d'Armentières et St Philibert en transports en commun
- Demande de création d'aire de covoiturage et de parkings relais
- Besoin de développer des pistes cyclables et piétonnes sécurisées entre le village et la gare d'Armentières, entre les hameaux et le bourg
- Limiter la vitesse des voitures en dehors du cœur de bourg pour sécuriser les axes

Réponses/Remarques du Maire :

- ⇒ Monsieur le Maire partage l'objectif de conserver le flux en ville pour la vitalité des commerces locaux. C'est un atout, et il ne faut pas le perdre.
- ⇒ Au sujet du covoiturage, il rappelle qu'il existe déjà une aire sur La Chapelle et qu'elle est très peu utilisée. Avant d'en créer de nouvelles, il faut plutôt faire la promotion de l'existant. Il faut changer la mentalité et les habitudes de déplacements.

- ⇒ Pour les transports en commun, il rappelle qu'un nouveau réseau de bus sera mis en service début d'année 2019 sur les communes. Il apportera une amélioration de la desserte. Il souligne que le développement de transports en commun correspond à des investissements financiers conséquents, et qu'il faut bien réfléchir aux liaisons développées pour atteindre un certain équilibre financier. On peut réfléchir à de nouveaux développements, mais il faut que les gens changent leurs habitudes et prennent les transports en commun. Il reprend l'exemple de Transweppes, service mis en place par la communauté de communes des Weppes, qui a dû s'arrêter, faute d'utilisation.
- ⇒ Plusieurs liaisons piétonnes sont programmées pour 2020/2022 (rues d'Armentières, Messean) pour faire le lien avec les hameaux.

**ENVIRONNEMENT/PAYSAGE/PATRIMOINE** - *Quels sont les atouts du cadre de vie sur votre commune (bâtiment, monument, boisement, place, site naturel, point de vue remarquables, etc.) ? Quels sont les sites à valoriser ? Quels sont les points à améliorer et les nuisances à résorber pour gagner en qualité de vie ?*

Retours des tables :

- Les atouts communaux sont mis en avant par les tables: la ruralité qui est à conserver, l'aménagement de la place de la mairie réussi, les espaces verts, la centralité, la proximité des grands axes tout en étant un petit bourg avec beaucoup d'espaces verts et des équipements nombreux, « on habite un beau village, on y est bien »
- Un manque de boisement sur la commune est souligné. Il serait utile de végétaliser certaines rues
- Il manque des bancs dans le village dans les espaces publics communaux pour pouvoir se poser
- Manque de cheminements piétons entre les lotissements pour aller partout sans passer par les grands axes
- Besoin de développer des pistes cyclables sécurisées notamment pour aller à la gare d'Armentières et vers Beaucamps Ligny (pour les enfants qui fréquentent les établissements scolaires)
- Peut-on créer des pistes cyclables et piétonnes sans buser les fossés en prenant sur les terres agricoles ? Les fossés sont nécessaires au bon écoulement des eaux.

Réponses/Remarques du Maire :

- ⇒ Il partage l'intérêt de développer du boisement sur la commune, mais s'interroge sur la possibilité de mobiliser du foncier pour cet objectif
- ⇒ Il rappelle que la commune oblige et réfléchit à un aménagement paysager à chaque fois dans les opérations. Par exemple, à l'arrière de Cœur de vies une grande pelouse va être aménagée.
- ⇒ Pour les liaisons piétonnes, le principal souci est le respect du code de la route. Des cheminements piétons sont en cours d'aménagement par la MEL; il y a un réel enjeu de cohérence et de travail entre les communes sur ce sujet pour avoir des liaisons qui dépassent les limites des communes.

- ⇒ Au sujet de la demande d'installation de bancs publics : la commune va en poser de nouveaux, mais ce mobilier a un cout, et il faut optimiser leur présence sur l'espace public. De plus, il faut gérer leur entretien et les problèmes de vandalisation de l'existant.

**ECONOMIE/EQUIPEMENTS – Comment évaluez-vous l'offre de commerces, services et équipements sur la commune ? Quels sont les besoins ? Quels types d'activités faut-il développer sur la commune (sur le cœur de bourg et sur la zone d'activités) ?**

Retours des tables :

- L'ensemble des tables s'accorde sur la qualité de l'offre de commerces, services et équipements de la commune
- Il faut tout faire pour préserver les commerces de centre bourg
- Un problème est mis en avant : le rond-point du stade qui pose des problèmes de calibrage pour les engins agricoles

Réponses/Remarques du Maire :

- ⇒ Il faut être vigilant sur la vie des commerces. Il faut les fréquenter pour les faire vivre. Les élus ont le souci de veiller à ne pas avoir de doublons entre les commerces de la commune, pour assurer leur bon fonctionnement, et leur viabilité. Il reprend l'exemple des fleuristes qui a un moment ont été deux sur la commune, et ont tous les deux fermés.
- ⇒ Le maire est content de voir les habitants satisfaits de l'offre communale. Il s'attendait à 2 demandes : un distributeur de billets (le tour de toutes les banques démontre qu'une telle installation n'est pas viable dans le bourg), et une supérette (des discussions sont en cours avec des groupes pour voir si cela est viable).
- ⇒ Au sujet du rond-point, le maire indique qu'il a bien été calibré pour le passage des véhicules de type bus et engins agricoles tout en limitant la vitesse. Une personne dans la salle témoigne que le rond-point est bien négociable en faisant bien attention à sa vitesse et son approche.